

Brest. Tribunal de commerce : des aides pour les entrepreneurs en détresse

Publié le 30 septembre 2019 à 17h28 Modifié le 30 septembre 2019 à 17h27



Jean-Luc Douillard, psychologue clinicien, et Marc Binnier, greffier auprès du tribunal de commerce de Saintes, ont créé le dispositif Apesa en 2012. (Le Télégramme/Rémy Quémener)

Depuis ce lundi, le tribunal de commerce de Brest est le 57^e en France à appliquer le dispositif Apesa (Aide psychologique aux entrepreneurs en souffrance aiguë). Celui-ci a pour but d'apporter une aide aux entrepreneurs en difficulté et de les accompagner psychologiquement. Jean-Luc Douillard, cofondateur du dispositif, détaille le fonctionnement de l'Apesa.

En quoi consiste le dispositif Apesa ?

« L'Apesa veut dire Aide psychologique aux entrepreneurs en souffrance aiguë. Le dispositif permet à tout chef d'entreprise qui en éprouve le besoin de bénéficier d'une prise en charge psychologique rapide, gratuite, confidentielle et de proximité. À Brest, nous avons formé 25 sentinelles, dont le rôle va être d'identifier les entrepreneurs en difficulté. Les sentinelles peuvent être des juges, des greffiers, des mandataires judiciaires... Tous les acteurs du tribunal de commerce qui peuvent être à même de déceler des signes de souffrance morale. Pour imaginer, avant, quand une entreprise était liquidée, on disait à l'artisan "Voilà, bon courage, ça va aller". L'idée du dispositif Apesa est plutôt de dire : "L'entreprise est liquidée, mais voilà comment on va vous aider" ».

Comment agissent les sentinelles ?

« Les sentinelles doivent être en éveil pour déceler les signes avant-coureurs de souffrance ou de mal-être chez les chefs d'entreprise. Cela demande une certaine attention car parfois les gens qui souffrent le plus sont ceux qui le montrent le moins. La formation des sentinelles prévoit des procédures de repérage des signes de la crise suicidaire, que ce soit chez les chefs d'entreprise, leur conjoint ou leurs salariés, à l'occasion des audiences ou de tout autre contact. Nous leur avons donné des outils pour détecter les signaux, les bonnes questions à poser aux chefs d'entreprise pour une première approche. Ensuite, nous avons créé un outil numérique pour que chaque sentinelle puisse y rentrer une "fiche-alerte". En moyenne, il se passe 1 h 15 entre l'envoi d'une alerte et l'appel par un psychologue au chef d'entreprise ».

Comment est né ce dispositif ?

« Marc Binné, greffier associé au tribunal de commerce de Saintes, et moi-même avons créé l'Apesa en 2013. L'idée était d'offrir cet accompagnement aux entrepreneurs rencontrés en audience. Depuis, nous avons formé 1 800 sentinelles en France et nous avons 850 psychologues associés. Pour que ce dispositif s'applique de manière efficace, il faut avoir un bon maillage du territoire et de la proximité. On ne va pas demander à des chefs d'entreprise déjà en difficulté de parcourir 100 kilomètres pour aller voir un psychologue. Ça ne fonctionnerait pas. Je rappelle également que c'est un dispositif gratuit. Au total, depuis 2013, nous avons pris en charge 2 600 personnes en difficulté en France. À Brest, nous avons donc formé 25 sentinelles auprès du tribunal de commerce et nous avons créé un réseau d'une trentaine de psychologues associés, répartis sur l'ensemble du territoire ».

Retrouvez plus d'articles

[SuicideTribunal de commerceBrestApesaBurn OutEntrepreneurs](#)

© Le Télégramme <https://www.letelegramme.fr/finistere/brest/brest-tribunal-de-commerce-des-aides-pour-les-entrepreneurs-en-detresse-30-09-2019-12396627.php#3O4dqrM6LrBkkEy2.99>